

# .Leclerc Domain Name Policy (DNP)

## TABLE DES MATIERES

.Leclerc Domain Name Policy (DNP) .....	1
<b>Contexte</b> - Valide en Avril 2015 .....	2
<b>Définition</b> .....	2
<b>Critères d'éligibilité</b> .....	3
<b>Délégation de l'usage d'un nom de domaine</b> .....	3
<b>Noms de domaine autorisés</b> .....	3
<b>Usages interdits</b> .....	4
<b>Période de validité d'un nom de domaine en .Leclerc</b> .....	4
<b>Noms de domaine génériques réservés</b> .....	4
<b>Noms de domaine réservés au registre du .Leclerc</b> .....	5
<b>Plan de Lancement</b> .....	5
<b>WHOIS</b> .....	5
<b>Résolution des litiges</b> .....	5

### Nous contacter :

Sophie Boudon Le Goff

Primary point of contact

Phone: +33.149875100

Email: [registre@e-leclerc.com](mailto:registre@e-leclerc.com)

## CONTEXTE - VALIDE EN AVRIL 2015

Le .Leclerc est une extension Internet, développée exclusivement pour le Mouvement LECLERC, représenté par l'organisation appelée ACD Lec. **Les enregistrements seront donc exclusivement réservés à l'ACD Lec.**

L'ICANN a validé la demande de Spécification 13 effectuée par l'ACD Lec. Le .Leclerc est donc considéré par un .MARQUE.

Ce document présente les règles concernant l'enregistrement des noms de domaine de second niveau les en .Leclerc.

Le .Leclerc est régie par les exigences de l'ICANN tel que défini dans l'accord de registre (RA) signé entre l'ICANN et ACD Lec le 7 août 2014.

## DEFINITION

**TLD** ou « Top Level Domain »: signifie « extension » comme le .COM ou le .FR (France). Le .Leclerc est une extension générique comme le .COM.

**Registrant** : entité détenant un nom de domaine en .Leclerc. L'ACD Lec, registre du .Leclerc a sélectionné le modèle de titulaire unique. Tous les noms de domaine en .Leclerc seront donc détenus par l'ACD Lec.

**« Eligibility Requirements » ou critères d'éligibilité** : correspondent aux critères définis par le registre pour autoriser les enregistrements en .Leclerc. L'ACD Lec, registre du .Leclerc a sélectionné le modèle de titulaire unique. Tous les noms de domaine en .Leclerc seront donc détenus par l'ACD Lec.

**Registry** : correspond à l'entité gestionnaire du .Leclerc, soit l'ACD Lec.

**.Leclerc Registrar ou Bureau d'enregistrement** : Registrar accrédité par l'ICANN et validé par l'ACD Lec pour être un registrar officiel de cette extension.

**International Domain Name or IDN**: nom de domaine qui contient au moins un caractère non latin comme les signes diacritiques en Français.

**Go Live or Ouverture Générale**: fait référence à l'étape après les éventuelles phases de lancement.

**ICANN**: Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – cf [icann.org](http://icann.org)

**TMCH or Trademark Clearinghouse**: base de données opérée par Deloitte et IBM suite à la délégation par l'ICANN dont l'objectif est de regrouper les marques prioritaires lors des périodes de sunrise et de faciliter les services de plaintes pour les titulaires de droits.

**Liste de termes réservés ou Reserved Names List (RNL):** cette liste correspond aux noms de domaine retirés des enregistrements classiques disponibles et qui pourront être alloués via des procédures spécifiques selon le souhait du registre.

**Sunrise:** première phase d'enregistrement pour les marques inscrites dans la Trademark Clearinghouse (TMCH).

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Le registre du .Leclerc (ACD Lec) a décidé de sélectionner le **modèle de titulaire unique : tous les enregistrements en .Leclerc seront détenus par l'ACD Lec.**

## DELEGATION DE L'USAGE D'UN NOM DE DOMAINE

L'ACD Lec peut, à sa seule discrétion, choisir de confier l'usage d'un nom de domaine en .Leclerc à un membre de la communauté LECLERC. Dans tous les cas cependant, l'ACD Lec reste le titulaire du nom de domaine, garde l'autorité pour modifier ou suspendre l'enregistrement à tout moment via le registrar concerné. L'ACD Lec est également responsable des enregistrements DNS et contrôlera que l'ensemble des noms de domaine enregistrés en .Leclerc sont effectivement utilisés pour la promotion de la marque.

## NOMS DE DOMAINE AUTORISES

La longueur minimale d'un nom de domaine en .Leclerc est trois (3) caractères ; la longueur maximale est soixante-trois (63) caractères.

L'extension .Leclerc accepte les lettres de A à Z, les chiffres (de 0 à 9), les tirets ainsi que certains caractères IDN. Les caractères non-ASCII doivent faire partie du lot « Latin-1 Character » de la norme ISO-8859-1.

Ces caractères autorisés sont :

- \* à, á, â, ã, ä, å
- \* ç
- \* è, é, ê, ë,
- \* ì, í, î, ï,
- \* ò, ó, ô, õ, ö,
- \* ñ,
- \* ù, ú, û, ü,
- \* ý, ÿ
- \* ß

Le caractère « oe » sera également accepté car il appartient à la langue française. Les symboles suivants par contre ne seront pas acceptés: « þ, Ð, Ø ».

Un nom de domaine en .Leclerc ne peut pas commencer ou finir par un tiret.

Le registre supportera également les domaines de niveau trois (ou sous-domaine) comme « ville.magasin.Leclerc ».

Tous les noms de pays ou de territoire comme « France.Leclerc », intégrés à la Spécification 5 du Contrat de Registre seront retirés de l'enregistrement ou alloués au registre. Pour être alloués au registre, ces noms de domaine devront faire l'objet d'un accord entre le gouvernement concerné ou l'entité gestionnaire du territoire géographique et l'ACD Lec.

## USAGES INTERDITS

Chaque nom de domaine doit respecter les valeurs et les principes de base du "Mouvement E.Leclerc". Les principes fondamentaux sont les suivants:

- indépendance des membres;
- politique de prix au profit des consommateurs;
- solidarité et sécurité au sein du mouvement;
- mandat social de la société;
- Protection de l'économie de libre marché.

L'ACD Lec, unique titulaire, s'engage également de ne pas enregistrer de noms de domaine qui violent les principes éthiques ou les lois en vigueur (Cela inclut, mais ne se limite pas aux usages abusifs, illégaux, violents, racistes, obscènes, ethniquement offensant, violant la morale et l'ordre public), qui violent les droits d'autrui ou sont abusifs, spéculatif ou dans un but anti-concurrentiel.

L'utilisation d'un nom de domaine interdit par la loi, ou considéré comme diffamatoire permettra au registre de révoquer le nom de domaine.

Plus de détails sont disponibles dans le document .Leclerc Anti-Abuse Policy (AAP).

## PERIODE DE VALIDITE D'UN NOM DE DOMAINE EN .LECLERC

La période d'enregistrement minimale d'un nom de domaine en .Leclerc est un (1) an, renouvelable pour des périodes successives. Un nom de domaine peut également être enregistré sur plusieurs années et renouvelable pour des périodes successives de même durée.

## NOMS DE DOMAINE GENERIQUES RESERVES

En accord avec l'ICANN et en référence à la Spécification 5 du contrat de registre, les labels génériques suivants ne seront pas disponibles à l'enregistrement:

- The label ASCII "EXAMPLE" sera retiré des enregistrements possibles ou alloués au Registre à tous les niveaux dans l'extension.
- Les labels ASCII "WWW", "RDDS", "WHOIS" et "NIC" seront retirés des enregistrements possibles ou alloués au registre à tous les niveaux dans l'extension.

- Les noms des Organisations Intergouvernementales seront retirés de l'enregistrement (<https://www.icann.org/sites/default/files/packages/reserved-names/ReservedNames.xml>)
- Les noms de la liste de termes réservés du Comité Olympique International et de la Croix Rouge seront retirés des enregistrements possibles (<https://www.icann.org/sites/default/files/packages/reserved-names/ReservedNames.xml>)

## NOMS DE DOMAINE RESERVES AU REGISTRE DU .LECLERC

En accord avec la Spécification 5 du contrat de registre signé avec l'ICANN, le registre va créer une liste de termes réservés (RNL pour Reserved Name List) qui ne seront pas disponibles à l'enregistrement.

Une première version de la RNL sera finalisée 30 jours avant la période de Sunrise et rendu publique sur le site du registre. Cependant, la RNL pourra être soumise à modification sur demande du registre à tout moment.

La RNL est composée d'un maximum de cent (100) noms de domaine.

La liste s'appliquera à toutes les phases du lancement de l'extension, de la période de Sunrise à l'Ouverture à tous.

La RNL inclut mais ne se limite pas aux:

- Noms réservés selon la Spécification 5 du Contrat de Registre
- Noms réservés pour les opérations du registre, sans limitation.

## PLAN DE LANCEMENT

Le lancement du .Leclerc est uniquement composé de la phase du Go Live puisque le .Leclerc est considéré comme un .MARQUE par la spécification 13.

## WHOIS

Les données collectées par les registrars durant l'enregistrement d'un nom de domaine seront publiées sur la base de données WHOIS du .Leclerc à l'adresse <WHOIS.NIC.Leclerc>.

Dans cette opération, le registre se conformera aux lois en vigueur concernant la protection des données personnelles locales ainsi qu'aux exigences imposées par l'ICANN.

## RESOLUTION DES LITIGES

Comme l'ACD Lec est l'unique titulaire du .Leclerc, le risque de conflit concernant les titulaires sera réduit au minimum.

Cependant, le Registre du .Leclerc se conformera à tous les mécanismes de résolutions des litiges comme définit dans le Contrat de registre, par la Spécification 7, article 2.

Ces mécanismes de résolution des litiges incluent mais ne se limitent pas à :

- La Trademark Post-Delegation Dispute Resolution Procedure ("PDDRP");
- L'Uniform Rapid Suspension system ("URS"); et
- L' Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy ("UDRP").

Le registre met à disposition un Point de Contact Unique pour traiter toutes les plaintes en relation avec les noms de domaine en .Leclerc. Toutes les notifications doivent être envoyées par email à l'adresse [abuse@e-leclerc.com](mailto:abuse@e-leclerc.com).